

de droit ecclésiastique et de droit rural, quelque rudimentaires qu'elles soient, il crée des traditions particulières qui développent l'unité nationale. "

Le remarquable travail de M. Pouliot fait ressortir admirablement ce caractère bienfaisant de la paroisse dans l'édifice national. C'est l'œuvre d'un historien et d'un jurisconsulte, et elle devra rendre de grands services à tous ceux qu'intéressent l'administration des fabriques et la régie des paroisses.

C'est un bel exemple que ce jeune avocat donne à ceux qui entrent dans la carrière. A peine âgé de vingt-huit ans, il a déjà contribué largement à la diffusion de la science du droit en notre province. Dédaignant les succès faciles et plus rémunérateurs, il a préféré se livrer à une tâche ardue et souvent très ingrate. Pour l'exécution de cette tâche, il a dû abandonner presque complètement l'exercice de sa profession.

M. Pouliot a droit aux félicitations et à la reconnaissance de ses compatriotes. Son livre constitue une œuvre utile et patriotique, et ce qui le rend plus attrayant, il est écrit dans un style qui possède éminemment cette qualité maîtresse de la langue française, la clarté.

ERNEST LAPOINTE

---